

BIENVENUE DANS NOTRE ASSOCIATION

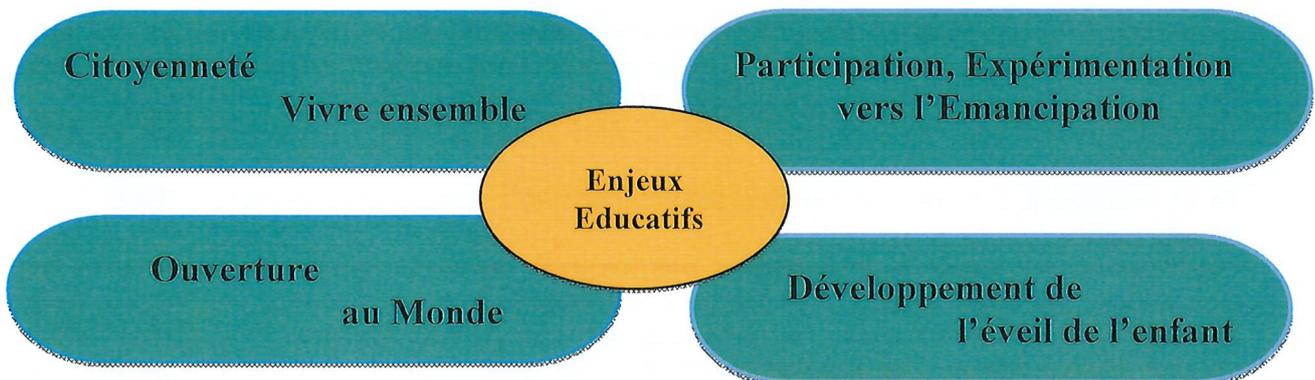
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES JEUNESSE 11-17 ans



I – OBJECTIFS DES ESPACES JEUNESSE

Les Espaces Jeunesse sont gérés par le **Centre Socio-Culturel Intercommunal Espace Camaïeux**. Cet accueil est enregistré auprès des services de l'Etat SDJES et respecte la réglementation d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Les projets éducatif et pédagogique ont été élaborés en adéquation avec les objectifs du Projet Social de l'Association avec la participation de l'équipe pédagogique. Ils sont à la disposition de tous les parents dans les espaces d'accueil. Le rôle principal des actions est de proposer des situations, des activités de loisirs éducatifs et culturels, afin d'accompagner **le jeune** dans ses apprentissages de la vie sociale. Le projet éducatif s'articule autour de quatre axes :



II – LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Association Espace Camaïeux dispose de **trois lieux d'Accueils jeunes** sur les communes de **Esnandes, Puilboreau et Saint-Xandre**.

Les structures accueillent les jeunes âgés de 11 à 17 ans (à partir de l'année des 11 ans). L'accueil du public et le fonctionnement ont pour vocation d'être adapté à la tranche d'âge. Tout jeune en capacité de vivre en collectivité peut être accueilli dans les Espaces Jeunesse.

Les jeunes présentant des troubles de la santé ou des handicaps, pourront être accueillis, après concertation entre la famille et l'équipe dirigeante.

Cette concertation visera à apprécier les modalités de bonne intégration, en mettant en relation les données objectives de la configuration de la structure, les compétences de l'équipe d'encadrement et les besoins spécifiques du jeune. Un livret d'accueil pourra être mis en place avec la famille ou le responsable légal.

III – OUVERTURE ET HORAIRES DES ESPACES JEUNESSE

Les locaux sont mis à disposition gratuitement par les mairies. Les travaux de réparation sont effectués également par les collectivités locales. L'entretien courant est assuré par l'association. Les Espaces Jeunesse sont animés par des animateurs jeunesse en capacité d'exercer les fonctions de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (référence à la **réglementation SDJES** en vigueur).

Les jeunes sont accueillis sur des temps périscolaires (en semaine, soirée, mercredis et samedis) et sur des périodes extrascolaires (vacances scolaires) sur les trois Espaces Jeunesse situés sur les communes d'Esnandes, Puilboreau et Saint-Xandre.

❖ ACCUEILS PERISCOLAIRES

➤ Les jeudis et vendredis

Local Esnandes : vendredis de 17h à 18h30

Local Puilboreau : jeudis et/ou vendredis de 17h à 18h30

Local Saint-Xandre : vendredis de 17h à 18h30

Les mineurs sont accueillis avec un accès libre aux jeux de société, BD, table de ping-pong, billard et autres matériels pédagogiques. C'est également lors de ce temps d'accueil que se construisent collectivement les projets de sorties et d'activités.

➤ Les mercredis et samedis

Les trois Espaces Jeunesse sont ouverts de **13h30 à 18h30**.

Ces accueils sont structurés autour d'activités de loisirs initiées **PAR et AVEC les jeunes** en concertation avec l'animateur. Les horaires peuvent être modifiés en fonction des activités ou sorties spécifiques.

La recherche d'une diversité d'interventions tend à équilibrer les activités physiques, créatives, les sorties de découvertes ou culturelles, des rencontres intergénérationnelles ou interculturelles. Des projets à plus long terme visent **les actions solidaires, citoyennes et d'utilité collective**.

Des soirées à thème, des invitations des familles sont également organisées par les jeunes de 18h30 à 22h30.

Ils se mobilisent pour rechercher des autofinancements (tombola, vide-grenier, fêtes...) pour les projets jeunes.

Les Espaces jeunesse ne fonctionnent pas les jours fériés. Ils peuvent modifier leurs rythmes d'ouverture, en raison d'effectifs prévisionnels insuffisants, de travaux importants, de motifs sanitaires ou de tout autre cas de force majeure. Les parents en seraient informés par voie de presse, d'affichage et par mail si la situation se présentait. Cette décision serait prise par l'Association ou par la directrice du Centre Socio-Culturel, en accord avec le coordinateur et les directeurs des Accueils jeunes.

❖ ACCUEILS EXTRA-SCOLAIRES : Petites et grandes vacances

Les Accueils jeunes 11-17 ans sont ouverts pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi **de 13h30 à 18h30 pour les locaux d'Esnandes et de Puilboreau**.

L'Accueil jeunes **de Saint-Xandre accueille de 13h30 à 18h30**.

Les temps d'accueil sont soumis **au programme en demi-journée, journée ou soirée**.

Ces horaires sont contractuels et peuvent être sujet à modification en fonction du programme mais également pour des raisons d'ordre sanitaires ou techniques.

La décision sera effective une fois validée par la direction de l'association. Si de grands changements étaient proposés seul le Conseil d'Administration en prendrait la décision.

Les familles en seront informées par les voies de communication suivantes : mailing, affichage, newsletters, réseaux sociaux : Facebook, Instagram.

*Concernant les vacances scolaires l'inscription est effective uniquement après réception du règlement d'un **acompte égal à 50%** du montant par enfant (si plus de 20€), par chèque bancaire, CESU, chèque vacances ANCV, espèces. Un devis du montant de cet acompte vous sera transmis.*

Les Espaces Jeunesse ne fonctionnent pas les jours fériés, la deuxième semaine du mois d'août et entre Noël et le premier de l'an.

❖ MINI-CAMPS ET SEJOURS

Ils sont organisés avec les jeunes : choix du lieu et des activités, période du séjour, modalités et organisations de l'autofinancement.

Ils sont supports à la découverte de sites naturels ou historiques, à l'initiation d'activités nouvelles ainsi qu'à la vie en collectivité.

Ces moments permettent de renforcer les liens entre les jeunes des différentes communes et contribuent également à la mobilité des publics accueillis.

Conditions et modalités d'inscription :

Les mineurs à l'initiative du projet de séjour et investis tout au long du projet sont prioritaires sur les séjours et mini camps.

L'inscription est effective une fois le dossier d'inscription complet et la fiche de réservation retournée, accompagnée de l'acompte demandé (50€) uniquement par chèque.

En cas de difficulté financière, des modalités de paiement peuvent être mise en place sur demande (paiement en 3 fois possible sur simple demande).

Le solde est à régler avant le départ.

En cas de places vacantes ou désistement elles sont proposées aux jeunes des familles fréquentant les Espaces Jeunesse correspondant à la tranche d'âge du séjour/ mini camp concerné.

En cas de désistement non justifié, l'Espace Camaïeux gardera l'acompte.

IV – INSCRIPTION INITIALE ET RENOUELEMENT

Quel que soit la formule choisie, il est OBLIGATOIRE que chaque jeune soit préalablement inscrit. Il est demandé à chaque famille :

- **Pour une première inscription** nous vous invitons à télécharger l'ensemble des documents d'inscriptions sur notre site <https://assoespacecamaieux.centres-sociaux.fr> et les remettre au Directeur de l'accueil jeunes.

Deux options s'offrent à vous :

- vous téléchargez l'ensemble du dossier d'inscription
- ou vous récupérez le dossier papier directement auprès du Directeur de l'Espace Jeunesse concerné.

Ce dossier est à remettre en main propre au Directeur de l'Espace Jeunesse concerné et une rencontre avec le Directeur est OBLIGATOIRE pour finaliser l'inscription.

Une fois votre **dossier complet**, nous vous remettons votre lien de première connexion à votre portail famille. Celui-ci est composé de :

- **un dossier d'inscription** (fiche inscription + fiche sanitaire) par jeune.
- **une Attestation Responsabilité Civile en cours de validité.**
- une copie du **jugement** concernant le droit de garde du jeune (en cas de séparation / divorce)
- les copies des **vaccins** (carnet de santé)
- **PAI – PAM** complété par le médecin en cas de traitement médical, allergies ...
- l'attestation du **Quotient Familial (QF)** délivrée par la **CAF** ou **MSA** ou le dernier avis d'imposition.
- Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- le présent **règlement intérieur** signé.
- L'**adhésion** à l'association : une carte par famille valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

- **Lors du renouvellement**, le dossier d'inscription est révisé afin d'apporter les modifications nécessaires (changements de coordonnées, vaccins récents, personnes nouvellement autorisées à récupérer le jeune, attestation CAF et attestation d'assurance).

Modalités d'inscriptions et réservations :

- ✓ Pour les accueils périscolaires, après le collège, il n'y a pas de réservations nécessaires.
- ✓ **Par contre pour les mercredis et samedis les inscriptions et réservations sont indispensables**, uniquement pour les activités spécifiques (ateliers, stages, sorties, projets) afin que les directeurs puissent organiser leurs activités.
- ✓ Pour les vacances scolaires, les demandes d'inscriptions et de réservations sont à faire via notre **Portail Famille**.
- ✓ **Pour les périodes de petites vacances scolaires** (automne, fin d'année, hiver, printemps) l'inscription est effective une fois qu'elle est validée par la direction de l'Accueil de Loisirs Jeunesse, via le portail famille.
- ✓ **Pour la période des grandes vacances**, l'inscription est effective après réception du règlement **d'un acompte égal à 50%** du montant total des activités par jeune, par fratrie. Un devis du montant de cet acompte vous sera transmis.

Vous disposez de **48 heures (jours ouvrés)** pour procéder à la modification ou à l'annulation de vos réservations sur votre Espace Famille.

Si vous êtes hors délai, nous vous demandons impérativement de nous prévenir en informant l'animateur, soit par téléphone au numéro de l'espace jeunesse ou par mail :

Local Esnandes : 07.83.06.35.33 / espacecamaieux.roland@gmail.com

Local Puilboreau : 06.52.84.03.39 / espacecamaieux.amelie@gmail.com

Local Saint-Xandre : 06.01.68.86.01 / espacecamaieux.elodie@gmail.com

Sans justificatif médical ou annulation dans les délais, toute réservation sera facturée
N'hésitez pas à échanger avec nous

V – FONCTIONNEMENT

Le jeune se rend souvent seul à l'Espace jeunesse. **Mais, pour rappel la responsabilité de l'Association n'est effective qu'à l'intérieur des locaux, à partir du moment où le jeune est accueilli par un animateur.**

Le jeune pourra repartir seul, uniquement si l'autorisation a bien été indiquée sur la fiche d'inscription.

En cas de demande exceptionnelle il est impératif d'en informer par écrit la direction de l'Accueil de Loisirs par mail ou par SMS.

Tout départ de l'espace jeunesse est définitif, le jeune ne peut pas rentrer et sortir comme il le souhaite sauf en cas de rendez-vous organisé par la famille, pour lequel la **direction de l'Accueil jeunes** sera prévenue.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, téléphone, argent de poche...).

Pour tout jeune ayant un comportement allant à l'encontre des valeurs de respect de chacun et du matériel, la direction se réserve le droit de prendre des dispositions proportionnelles et progressives, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

VI – SANTE

Les jeunes qui ne sont pas à jour des **vaccinations obligatoires** ne pourront pas être admis (arrêté du 12 mars 1980).

Les jeunes malades ne peuvent pas être accueillis (fièvre, maux de tête...).

Si **des médicaments** doivent être pris par le jeune, la direction de l'Accueil jeunes devra impérativement en être informée, le traitement ne sera administré **que si une prescription médicale est délivrée** au nom du jeune, datée de la maladie en cours.

Les boîtes de médicaments devront porter le nom de l'enfant et être non-ouvertes.

- En cas de maladie chronique, allergie alimentaire ou handicap compatible avec la vie en collectivité, un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** et un **Protocole d'Administration de Médicaments (P.A.M)** seront réalisés lors d'une rencontre avec les parents et la direction de l'Accueils jeune, à partir de la prescription du médecin traitant et du protocole en cours.
- Une **ordonnance médicale**, datant de moins de 6 mois devra être fournie, indiquant clairement et lisiblement le médicament à administrer en cas de douleur ou fièvre et/ou le traitement prescrit dans le cadre du P.A.I (*voir modalités ci-après*).

VII- ALIMENTATION

- ✓ **Seul un goûter** est proposé et fourni sur les temps d'accueil des mercredis, samedis et vacances scolaires.
- ✓ **En cas de sortie, les repas sont fournis par la famille** et transportés dans une glacière ou un sac isotherme avec un pain de glace.
- ✓ Il est de la responsabilité des parents de signaler à l'équipe éducative toute **allergie ou intolérance** alimentaire appuyée par un certificat médical au préalable au moment de l'inscription.

Elle fera l'objet d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** et d'un **Protocole d'Administration de Médicaments (P.A.M)** comme énoncé précédemment.

L'alimentation se fera d'après les indications données par le médecin traitant.

VIII – RELATIONS ENTRE LA FAMILLE ET LES ESPACES JEUNESSE

Pour le bien-être du jeune, il est important de nous signaler **toutes modifications importantes qui surviendraient dans le cadre familial**.

Dans le cas d'une séparation des deux parents, si l'un ou l'autre n'avait plus le droit d'exercer temporairement ou définitivement son autorité parentale, l'association doit être informée et avoir en sa possession une copie de l'ordonnance de justice précisant les limites de chacun des parents dans ces droits vis-à-vis du jeune.

Pour les familles qui le souhaitent, nous pouvons créer deux comptes bien distincts pour le règlement de vos factures.

Pour toute situation particulière, nous vous invitons à échanger, tout simplement, afin de favoriser l'épanouissement des jeunes et un accueil de qualité et de confiance.

IX – PARTICIPATION FINANCIERE et FACTURATION

L'Association bénéficie des prestations de **la CAF** ou de **la MSA** selon la situation de la famille. **Les Mairies d'Esnandes, Puilboreau et Saint-Xandre** nous attribuent des subventions annuelles.

La contribution des familles inclut tous les moments de la journée : activités, déplacements. Ponctuellement un supplément peut être demandé pour une activité particulière.

En participant aux activités des Espaces Jeunesse, vous **adhérez à l'Association**. L'adhésion familiale est enclenchée dès l'inscription, lors de l'envoi de la **facture mensuelle**. Elle est effective du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Un forfait mensuel de 8€ vous sera facturé.

Pour la période estivale, juillet et août, un forfait de 20€ vous sera facturé.

La facturation mensuelle de ces forfaits se déclenche dès la première venue de votre enfant sur nos structures et quel que soit le nombre de fois où il vient profiter de l'accueil au local ou des activités proposées, que ce soit les mercredis, les samedis ou en soirée.

Pour certaines activités, nous pouvons appliquer des suppléments. Une grille tarifaire est élaborée par l'Association en référence au Quotient Familial du foyer sur présentation des justificatifs de revenus. **Sans ces justificatifs, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Chaque mois, la famille reçoit une facture. Les sommes doivent être réglées au plus tard 15 jours après réception de la facture.

L'enfant ne pourra pas être inscrit sur les accueils sans le règlement des sommes dues.

Si pour des raisons diverses (chômages, séparation, maladie...) votre situation économique était modifiée, vous pouvez demander un échéancier pour faciliter le règlement des sommes dues. Chaque situation sera étudiée au cas par cas.

Si les sommes dues sont trop importantes, votre enfant ne sera accueilli qu'après la régularisation du paiement.

Avant chaque période de vacances, un point sur votre situation financière sera effectué.

Modalités de règlement des acomptes : les paiements par chèques, CESU, chèque vacances ANCV et espèces sont acceptés.

Toutes les aides et prises en charge des Comités d'Entreprises devront être remises à la direction de l'**Espace Jeunesse** lors de l'inscription.

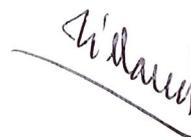
L'ESPACE CAMAIEUX est une association. En inscrivant votre enfant, vous adhérez à notre projet associatif.

Alors n'hésitez plus...

Vous pouvez participer aux débats, donner votre avis, faire des propositions et pourquoi ne pas vous engager dans les instances de décision l'association !

Soyez Les Bienvenus

Pour l'Association,
Alexandre Tillaud - Président





Document à nous retourner complété et signé
(Les pages 1 à 6 du Règlement Intérieur sont à conserver par vos soins)

A la lecture de ce règlement Intérieur des **Espaces Jeunesse** de l'Espace Camaïeux,

Je soussigné (e) Madame.....

Monsieur.....

Responsable (s) légal de
Nom et prénom de l'enfant :

Déclare accepter ce règlement intérieur **2025-2026**

Fait le

Signature du ou des responsables légaux
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



LE PLUS ASSOCIATIF

- Je peux apporter des compétences :
- Je suis passionné(e) par :
- J'ai envie de partager :
- Ces thématiques m'intéressent :